Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270257
Centre d'intérêt : 720

Définition du domaine : enseignement moral : secondaire, 2e cycle / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale des jeunes. -- [Québec] : La Direction générale, c1991.
12 p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code : 9192-6013; 16-3736-06.

ISBN 2-550-15914-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale des jeunes • Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des programmes

Descripteur(s) : Enseignement moral • Programme d'études • Evaluation sommative • Elaboration d'examens • Secondaire (Ordre d'enseignement)

La présente définition du domaine contribue, pour des fins d'évaluation sommative, à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études en enseignement moral au deuxième cycle du secondaire (16-3736). Elle présente un portrait global du programme d'études et fait ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages en enseignement moral. Elle assure une concordance entre le programme d'études et tout instrument de mesure sommatif s'y rattachant. Elle est structurée de la façon suivante : 1. Synthèse du programme d'études; 2. Organisation des éléments représentatifs du programme d'études retenus pour fins d'évaluation sommative; 3. Précision des dimensions; 4. Enumération des règles à respecter à l'occasion de la préparation d'un instrument d'évaluation.

Type de document :

9270257

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

ENSEIGNEMENT MORAL
SECONDAIRE
2e CYCLE

Québec

DÉFINITION DU DOMAINE

ENSEIGNEMENT MORAL
SECONDAIRE — 2e CYCLE

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale des jeunes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 - 9192-6013

ISBN : 2-550-15914-4

Dépôt légal — quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	1
1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	3
2. ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES RETENUS AUX FINS DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE	5
3. PRÉCISION DES DIMENSIONS	9
4. RÈGLES À RESPECTER À L'OCCASION DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION	10
ANNEXE	11

INTRODUCTION

La présente définition du domaine contribue, pour des fins d'évaluation sommative, à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études en enseignement moral au deuxième cycle du secondaire (16-3736). Elle présente un portrait global du programme d'études et fait ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages en enseignement moral. En aucun temps elle ne doit remplacer le programme.

Cette définition du domaine a été préparée avec l'intention d'assurer une concordance entre ce programme d'études et tout instrument de mesure sommatif s'y rattachant, qu'il soit utilisé après l'apprentissage de chacun des modules ou à la fin de l'ensemble de ceux-ci.

Les modalités de sanction des apprentissages en enseignement moral relèvent particulièrement de la politique d'évaluation pédagogique propre à chaque organisme scolaire. Aussi, le présent document est-il proposé à titre **indicatif**.

La définition du domaine en enseignement moral au deuxième cycle du secondaire est structurée de la façon suivante:

1- Synthèse du programme d'études.
2- Organisation des éléments représentatifs du programme d'études retenus pour fins d'évaluation sommative.
3- Précision des dimensions.
4- Énumération des règles à respecter à l'occasion de la préparation d'un instrument d'évaluation.

La présente définition du domaine en enseignement moral est le résultat du travail d'une équipe composée de:

Jacques Bianki, conseiller pédagogique à la C.S.R. de Chambly;

Mariette Bouffard, conseillère pédagogique à la C.S. de Outaouais-Hull;

Mihran Djiknavorian, Direction du développement de l'évaluation du MEQ;

Jean-Guy Hamel, responsable des programmes d'enseignement moral au MEQ;

André Matte, conseiller pédagogique à la C.S.R. Louis-Fréchette;

Raymonde Venditti-Milot, conseillère pédagogique à la C.S. Les Écores.

1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

1.1 Orientations

Le programme d'études en enseignement moral du deuxième cycle du secondaire vise à favoriser chez l'adolescent une certaine prise en charge autonome et responsable de son agir au nom des exigences fondamentales de l'humain.

S'inspirant des fondements des programmes d'études en enseignement moral, celui du deuxième cycle du secondaire vise des buts qui sont de l'ordre du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Ces buts consistent à permettre à l'élève:

- d'acquérir un ensemble de connaissances spécifiques à la morale ou relevant de certains domaines des sciences humaines et des grandes sagesses;

- de développer de grandes habiletés morales indispensables à la prise en charge de l'agir: communiquer et se laisser toucher par les personnes, rassembler et prendre en considération de l'information, porter un jugement moral, prendre une décision libre et agir en tenant compte de cette décision;

- de développer de grandes attitudes telles que la valorisation des exigences fondamentales de l'humain, l'équilibre entre les exigences d'autonomie et de solidarité ainsi que la responsabilité personnelle et collective.

1.2 Connaissances

Le programme d'études, en troisième secondaire, présente les exigences fondamentales de l'être humain concrétisées en divers critères moraux.

Le programme d'études, en quatrième secondaire, permet la compréhension de divers éléments du référentiel moral: valeur, droit, norme, exigences fondamentales.

Le programme d'études, en cinquième secondaire, propose le défi normatif comme objet d'étude.

1.3 Habiletés

L'analyse des objectifs terminaux et intermédiaires du programme d'études et des guides pédagogiques nous amène à retenir trois habiletés-synthèses pour l'évaluation sommative: décrire, expliquer et évaluer.

1.3.1 Décrire

C'est une habileté d'ordre intellectuel qui vise à exposer ou à présenter des informations sur un sujet donné.

Toute tâche évaluative devra faire appel à l'un ou l'autre des comportements observables suivants: dégager des notions ou des réalités données; résumer ou rapporter des connaissances acquises.

1.3.2 Expliquer

C'est une habileté d'ordre intellectuel qui vise à préciser le sens des divers renseignements reçus.

Toute tâche évaluative devra aller dans le sens des comportements observables suivants: établir un rapport de cause à effet, donner des raisons, démontrer, exprimer en ses mots ou exprimer pourquoi.

1.3.3 Évaluer

C'est une habileté d'ordre pratique qui vise à utiliser, dans des situations nouvelles, des connaissances reçues.

Toute tâche évaluative sera construite au regard de cas ou d'exemples nouveaux pour l'élève et visant les comportements suivants: appliquer un critère moral ou établir des liens entre un critère moral et une attitude ou des comportements donnés.

1.4 Attitudes

Le programme d'études vise, particulièrement en troisième secondaire, à développer l'attitude de valorisation des exigences fondamentales d'autonomie, de solidarité et de quête de sens.

Le programme d'études, en quatrième secondaire, préconise une attitude d'équilibre entre les exigences fondamentales d'autonomie et de solidarité.

Le programme d'études, en cinquième secondaire, entend favoriser l'émergence d'une attitude de responsabilité personnelle et collective dans la recherche d'une réponse au défi normatif.

2- ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES RETENUS AUX FINS DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE.

Aux fins de l'évaluation sommative du programme d'études, les éléments représentatifs suivants feront l'objet de mesures.

3e SECONDAIRE

Les exigences fondamentales

Contenus / Habiletés	MODULE 1 Autonomie et solidarité 28%	MODULE 2 Autonomie 20%	MODULE 3 Quête de sens 20%	MODULE 4 Solidarité 12%	MODULE 5 Autonomie, solidarité et quête de sens 20%
Décrire 30%	1) Les attitudes possibles à l'égard du corps et de ses besoins, et de l'interdépendance physique. (3.1.2; 3.1.6)	4) La nature, le lieu et des façons de vivre l'émotion humaine. (3.2.1; 3.2.3)	7) Les attitudes possibles à l'égard des modèles de vie. (3.3.3)	9) Les attitudes dans les interactions entre les humains. (3.4.3)	11) Des caractéristiques de l'aspiration au bonheur. (3.5.2)
Expliquer 50%	2) - La satisfaction des besoins corporels.(3.1.1) - Les critères de mesure (3.1.3) et de respect. (3.1.7) - Le lien corporel entre les êtres humains, le vivant et l'inanimé. (3.1.5)	5) Le critère d'épanouissement des forces intérieures. (3.2.4)	8) - Le rôle des modèles de vie. (3.3.1) - Le critère de la pensée critique. (3.3.4)	10) - L'interaction entre les humains. (3.4.1; 3.4.2) - Le critère de la reconnaissance de l'autre. (3.4.4)	12) - Comment vivre l'aspiration au bonheur. (3.5.3) - Le lien entre l'aspiration au bonheur et l'exigence d'être humain. (3.5.4)
Évaluer 20%	3) - Des attitudes à l'égard du corps et de ses besoins en référence au critère de mesure. (3.1.3) - Des attitudes à l'égard des autres humains, du vivant et de l'inanimé en référence au critère de respect. (3.1.7)	6) Une situation de la vie émotionnelle en référence au critère d'épanouissement des forces intérieures. (3.2.5)			

4e SECONDAIRE

La régulation du rapport avec autrui

Contenus / Habiletés	MODULE 1 Valeurs 28%	MODULE 2 Droits 28%	MODULE 3 Normes 24%	MODULE 4 Rapport entre autonomie et solidarité 20%
Décrire 40%	1) Le rôle des valeurs au sein de la famille. (4.1.1)	4) - La nature et la portée de l'expression «Droits de la personne». (4.2.1) - Les attitudes possibles à l'égard de l'exercice des droits à l'école. (4.2.4)	6) Les caractéristiques et les fonctions de la norme. (4.3.1; 4.3.2)	9) L'extension et la portée du concept de différence. (4.4.1)
Expliquer 25%	2) Le conflit de valeurs dans le vécu familial. (4.1.3)		7) Un rapport entre norme et morale. (4.3.3)	10) La difficulté de vivre la différence. (4.4.2)
Évaluer 35%	3) Les attitudes possibles face aux conflits de valeurs en tenant compte de leurs conséquences sur la famille et la collectivité. (4.1.4)	5) L'exercice des droits de la personne en référence au critère de réciprocité. (4.2.5)	8) Les normes en référence aux exigences fondamentales de l'humain. (4.3.4)	11) L'aménagement de la différence en référence aux exigences fondamentales d'autonomie et de solidarité. (4.4.3)

5e SECONDAIRE
Le défi normatif *

Contenus / Habiletés	MODULE 1 Départage entre le bien et le mal 20%	MODULE 2 Instruments éthiques 40%	MODULE 3 Défis moraux	MODULE 4 Des réponses 40%	MODULE 5
Décrire 70%	1) - La nature du défi normatif. (5.1.2) - Des réponses de jeunes au défi normatif. (5.1.3)	2) - Le sens et la portée de l'expression «La morale change». (5.2.1) - La conscience individuelle. (5.2.2) - La manière de poser un acte moral. (5.2.4)	Clé de correction 1. Capacité de l'élève à rassembler de l'information venant de la composante nationnelle (le su) de son expérience. (5.3.2) 10% 2. Capacité de l'élève à rassembler et à communiquer de l'information puisée dans les sciences humaines, la science morale ou les grandes sagesses. (5.3.2) 15% 3. Capacité de l'élève à distinguer les options, les attitudes ou les conséquences possibles par rapport au défi retenu. (5.3.3) 20% 4. Capacité de l'élève à appliquer un critère moral. (5.3.4) 40% 5. Capacité de l'élève à décrire des actions jugées conformes au jugement moral. (5.3.5) 15%	4) - Le besoin de sens pour se situer dans la vie. (5.4.1) - Des réponses religieuses et non-religieuses au défi normatif. (5.4.2) - Des attitudes possibles devant la diversité des réponses religieuses et non-religieuses au défi normatif. (5.4.4)	
Expliquer 15%		3) - La contribution de la Déclaration universelle des droits de l'homme au mieux-être et au mieux-vivre individuels et collectifs. (5.2.3)			
Évaluer 15%				5) Les attitudes à l'égard de la diversité des réponses au défi normatif en référence aux exigences fondamentales de l'être humain. (5.4.5)	

* Voir la règle 4.6 à respecter à l'occasion de la préparation d'un instrument d'évaluation.

3. PRÉCISION DES DIMENSIONS

3.1 Les modules d'accueil ne sont pas considérés aux fins de l'évaluation sommative.

3.2 L'importance relative des contenus essentiels et des habiletés a été déterminée après une analyse du temps suggéré pour la poursuite des apprentissages, du nombre d'objectifs terminaux concernés et des exigences liées au développement des habiletés.

3.3 Après l'analyse du traitement de certains objectifs terminaux, tel 4.2.5: **Expliquer en quoi le principe de réciprocité est à la base de l'exercice des droits de la personne**, nous avons convenu de les lier à une habileté différente. Dans l'exemple précédent: évaluer.

3.4 Les objectifs terminaux qui font appel à des attitudes, des comportements ou des réponses personnels de l'élève ne sont pas traités dans les dimensions. Ces objectifs sont: 3.2.2; 3.3.2; 3.5.1; 3.5.5; 4.1.5; 4.2.2; 4.2.3; 4.2.6; 4.3.5; 4.4.4; 4.4.5; 5.1.1; 5.4.6.

3.5 À l'étape de la réalisation des tableaux-synthèses, nous avons ignoré certains objectifs terminaux pour lesquels toutes les réponses à une tâche évaluative seraient acceptables. Ces objectifs sont: 3.1.4; 3.1.8; 3.3.5; 3.5.6; 4.1.2; 5.1.4.

3.6 Les apprentissages visés par le module 3 de la cinquième secondaire seront évalués au moyen d'une recherche ou d'un travail réalisé à l'intérieur du temps d'enseignement et selon la séquence des modules prévue par le programme d'études.

3.7 Le module 5 de la cinquième secondaire, visant l'élaboration d'une réponse personnelle de l'élève, n'est pas retenu dans le tableau-synthèse.

4. RÈGLES À RESPECTER À L'OCCASION DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

4.1 L'évaluation sommative en enseignement moral porte sur les éléments de contenu et les habiletés. Les attitudes, les comportements et les réponses personnels des élèves font l'objet d'une évaluation formative.

4.2 Toutes les dimensions, à l'exception de celles marquées d'un X, doivent être mesurées par une ou plusieurs tâches évaluatives.

4.3 Une tâche évaluative devra mesurer au moins une des trois habiletés suivantes: décrire, expliquer ou évaluer.

4.4 Les tâches évaluatives se rapportant aux habiletés décrire et expliquer seront conçues à partir des connaissances apprises; celles mesurant l'habileté à évaluer seront élaborées de manière à placer l'élève devant une situation nouvelle.

4.5 La pondération des tâches de mesure reflétera l'importance relative allouées aux contenus et aux habiletés.

4.6 L'épreuve de synthèse de la cinquième année du secondaire ne devra pas contenir d'items visant la mesure de l'habileté à porter un jugement moral (module 3).

4.7 Le résultat de l'épreuve de synthèse de la cinquième année comptera pour 80 p.100, alors que la mesure du module 3 comptera pour 20 p.100 de la note finale.

ANNEXE

ENSEIGNEMENT MORAL, 2e CYCLE DU SECONDAIRE
TABLEAU-SYNTHÈSE

Contenus / Habiletés	3e SECONDAIRE LES EXIGENCES FONDAMENTALES	4e SECONDAIRE LA RÉGULATION DU RAPPORT AVEC AUTRUI	5e SECONDAIRE LE DÉFI NORMATIF
Décrire	- Les attitudes possibles face au corps et à ses besoins, à l'interdépendance physique.(3.1.2; 3.1.6) - La nature, le lieu et des façons de vivre l'émotion humaine. (3.2.1;3.2.3) - Les attitudes possibles à l'égard des modèles de vie. (3.3.3) - Les attitudes dans les interactions entre les humains. (3.4.3) - Des caractéristiques de l'aspiration au bonheur. (3.5.2)	- Le rôle des valeurs au sein de la famille. (4.1.1) - La nature et la portée de l'expression «Droits de la personne». (4.2.1) - Les attitudes possibles à l'égard de l'exercice des droits à l'école. (4.2.4) - Les caractéristiques et les fonctions de la norme. (4.3.1; 4.3.2) - L'extension et la portée du concept de différence. (4.4.1)	- La nature du défi normatif.(5.1.2) - Des réponses de jeunes au défi normatif. (5.1.3) - Le sens et la portée de l'expression «La morale change». (5.2.1) - La conscience individuelle.(5.2.2) - La manière de poser un acte moral. (5.2.4) - Le besoin de sens pour se situer dans la vie. (5.4.1) - Des réponses religieuses et non-religieuses au défi normatif. (5.4.2) - Des attitudes possibles face à la diversité des réponses au défi normatif. (5.4.4)
Expliquer	- La satisfaction des besoins corporels. (3.1.1) - Les critères de mesure (3.1.3) et de respect. (3.1.7) - Le lien corporel entre les êtres humains, le vivant et l'inanimé. 3.1.5) - Le critère d'apprivoisement des forces intérieures. (3.2.4) - Le rôle des modèles de vie. (3.3.1) - Le critère de la pensée critique. (3.3.4) - L'interaction entre les humains. (3.4.1; 3.4.2) - Le critère de la reconnaissance de l'autre. (3.4.4) - Comment se vit l'aspiration au bonheur. (3.5.3) - Le lien entre l'aspiration au bonheur et l'exigence d'être humain. (3.5.4)	- Le conflit de valeurs dans le milieu familial. (4.1.3) - Le rapport entre norme et morale. (4.3.3) - La difficulté de vivre la différence. (4.4.2)	- La contribution de la Déclaration universelle des droits de l'homme au mieux-être et au mieux-vivre individuels et collectifs.

Contenus / Habiletés	LES EXIGENCES FONDAMENTALES	LA RÉGULATION DU RAPPORT ÀVEC AUTRUI	LE DÉFI NORMATIF
Évaluer	- Des attitudes à l'égard du corps et de ses besoins en référence au critère de mesure. (3.1.3) - Des attitudes à l'égard des autres humains, du vivant et de l'inanimé en référence au critère de respect. (3.1.7) - Une situation de la vie émotionnelle en référence au critère d'apprivoisement des forces intérieures. (3.2.5)	- Les attitudes possibles face aux conflits de valeurs en tenant compte de leurs conséquences sur la famille et la collectivité. (4.1.4) - L'exercice des droits de la personne en référence au critère de réciprocité. (4.2.5) - Les normes en référence aux exigences fondamentales de l'humain. (4.3.4) - L'aménagement de la différence en référence aux exigences fondamentales d'autonomie et de solidarité. (4.4.3)	- Les attitudes devant la diversité des réponses religieuses et non-religieuses au défi normatif en référence aux exigences fondamentales de l'être humain. (5.4.5)

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

15-3738-06